

SITUATION INTERMEDIAIRE

AU 30 JUIN 2017

ANNEXE

Faits caractéristiques de l'exercice

1 - Règles et méthodes comptables

- 1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.2 Frais de développement
- 1.3 Immobilisations incorporelles
- 1.4 Immobilisations corporelles
- 1.5 Immobilisations financières
- 1.6 Test de dépréciation
- 1.7 Stocks
- 1.8 Provisions pour dépréciation des créances clients
- 1.9 Provision pour risques et charges
- 1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.11 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.12 Risque de taux, change, action et liquidité

2 - Compléments d'informations relatifs au bilan

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
 - 2.1.1 Affectation des malis techniques
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Tableau de filiales et parties liées
- 2.6 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.7 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.8 Comptes de régularisation actif
- 2.9 Capital social
- 2.10 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.11 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.12 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.13 État des provisions
- 2.14 Comptes de régularisation passif

3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits exceptionnels, charges exceptionnelles

4 – Autres informations

- 4.1 Effectif moyen
- 4.2 Engagement hors bilan
- 4.3 Compte personnel de formation
- 4.4 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- 4.5 Effets escomptés non échus
- 4.6 Évènements postérieurs à l'exercice
- 4.7 Honoraires commissaires aux comptes
- 4.8 Parties liées
- 4.9 Bons de souscription
- 4.10 Résultat par action et résultat dilué par action

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Lancement d'une nouvelle offre appelée « MINT ENERGIE » en Avril 2017.

Dans le cadre des activités visant l'efficacité énergétique, lancement d'une nouvelle offre "Mint Energie" correspond à la fourniture d'électricité 100% renouvelable associée à un service de suivi en temps réel de la consommation. Mint Energie permet une réduction de l'empreinte carbone des clients et de leur facture d'électricité.

- Émission d'Obligations remboursables.

Le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du même jour, décide l'émission de 200 Bons d'Émission, à l'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de la société (« ORNANE ») avec des bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (« BSA ») pour un montant de deux million d'euros.

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

BUDGET TELECOM SA, dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Alternext by Euronext depuis le 4 octobre 2006.

La situation intermédiaire est établie en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :

- Services post-payés en pré-sélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile
- Services pré-payés
- Services aux professionnels (services revendeurs).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent d'une part la fourniture de minutes de télécommunications et d'autre part la rémunération perçue d'opérateurs techniques. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Les prestations de services liées à l'activité d'efficacité énergétique sont également prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent. Les produits liés à la nouvelle offre MINT ENERGIE ont été pris en compte en fonction des encaissements perçus sur la période toutes taxes comprises. (Les taxes à reverser étant neutralisées en charge dans le compte de résultat.)

1.2 Frais de développement

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l'actif du bilan lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou de le vendre,
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La société a notamment procédé à l'activation de frais liés à des projets en cours de développement dans les nouvelles activités ciblées (distribution d'électricité) et au maintien de la dépréciation de la R&D sur les projets en cours de désengagement (activité B2B Effineo).

1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l’amortissement
- Frais d’établissement	linéaire	5 ans
- Frais de développement	linéaire	5 ans
- Fichier clientèle :	N/A	test de dépréciation
- Logiciels et Sites :	linéaire	1 à 5 ans
- Marques	N/A	test de dépréciation

A l’issue des TUP de ses anciennes filiales Kast et Teleconnect, la société a enregistré des malis techniques en fonds commercial. Conformément aux règles comptables françaises, il convient d’affecter les malis techniques extra-comptablement aux plus-values latentes sur éléments d’actif comptabilisés ou non dans les comptes de l’absorbée déduction faite des passifs non comptabilisés. L’affectation réalisée au 31.12.2009 des malis techniques en fonds commercial lors la TUP de ses anciennes filiales Kast et Teleconnect est ainsi en conformité avec les nouvelles dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d’acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l’amortissement
Agencement, installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 ans
Matériel informatique	linéaire	1 et 5 ans

1.5 Immobilisations financières

La société ne possède plus de filiale depuis 2015 et a mis fin en 2016 au contrat de liquidité précédemment mis en place et qui l’amenait à détenir une part de ses propres actions.

Par conséquent, les immobilisations financières présentes au 30 juin 2017 ne représentent plus que différents dépôts et cautions versés pour un montant de 24 615€

1.6 Test de dépréciation

Concernant les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières, elles font l’objet une fois par an d’un test de dépréciation permettant de s’assurer que la valeur actuelle n’est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l’activité.

À défaut, la société a mis en place un suivi d’indicateurs, notamment le chiffre d’affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s’assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Concernant les malis techniques, ces derniers subissent une dépréciation lorsque la valeur d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

1.7 Stocks

Les stocks de matériel détenus par la société sont évalués au dernier prix d'achat. A la situation intermédiaire, le stock est constitué principalement de cartes Sim, de terminaux téléphoniques et de boîtiers d'une part, de boîtiers de surveillance de consommation énergétique d'autre part.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d'entrée en stock.

1.8 Provisions pour dépréciation des créances clients

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

La provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires, est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la société.

1.9 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont constituées principalement de provisions pour litiges.

1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires

La vente de « minutes de télécommunication pré-payées » génère un chiffre d'affaires qui ne peut être définitivement constaté en produits que lorsque le client a effectivement « consommé » le crédit de minutes qu'il a acheté.

La partie du chiffre d'affaires correspondant aux minutes non encore utilisées sur les clients actifs à la date d'arrêté des comptes, est, conformément au principe d'indépendance des exercices, inscrite en produits constatés d'avance au passif du bilan.

Concernant les services post-payés en pré-sélection, Budget Télécom a mis en place depuis le 1^{er} novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 30 juin 2017, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de clôture de l'exercice.

1.11 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Les plus ou moins-values sur cessions des valeurs mobilières de placement sont évaluées en application de la méthode « premier entré premier sorti ».

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation (valeur liquidative) à la clôture de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée.

Au 30 juin 2017, la société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

1.12 Risque de taux, change et d'action :

Risque de change :

Budget Telecom n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

Risque de taux :

Le seul emprunt auquel Budget Telecom a actuellement recours à pour financer son développement est un prêt BPI à taux zéro : la société n'est de ce fait pas exposée aux risques de taux.

Risque sur les actions :

La société ne détient aucune action au 30 juin 2017 et à ce titre n'est exposée à aucun risque.

Risque de liquidité :

Budget Telecom a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément la société a eu recours à un prêt de 700 K à taux zéro auprès de la BPI en 2014, et a émis un « emprunt obligataire » au cours du 1^{er} semestre 2017 à hauteur de 2 millions d'Euros.

La trésorerie disponible de la société s'élève au 30 juin 2017 à 3.024 K€.

2 COMPLÉMENTS D’INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 30/06/2016
Frais de développement (4)	2 228 624	156 467	100 000	2 285 091
Marques (1)	272 453			272 453
Fonds commercial (2)	5 755 816		65 000	5 690 816
Sites web	168 213			168 213
Logiciels	565 619			565 619
Fichiers clientèle (3)	447 391	65 000		512 391
Autres immobilisations				0
TOTAL	9 438 116	221 467	165 000	9 494 583

(1) Il s’agit principalement de la marque TELECONNECT pour 250 K€ acquise le 21 juillet 2006 ; La marque PTI acquise en 2008 pour 50 K€ a été cédée au cours de l’exercice 2015. L’activité PTI étant abandonnée, la marque avait été intégralement dépréciée en 2015. La marque Teleconnect, est provisionnée à hauteur de 198 K€ au 31/12/016

(2) Il s’agit des fonds de commerce de TALK TEL (3 367 K€ assimilé à un fichier clientèle) et de PTI (835K€) issus des TUP de ces anciennes filiales, respectivement au 31.12.2009 et 31.12.2008 ainsi que des malis techniques des sociétés Teleconnect pour 504 K€ et Kast pour 984K€, affecté extra-comptablement à des actifs sous-jacents, ainsi que du fonds de la société Effineo acquis pour 65 K€ le 27 décembre 2013. La quote part du mali technique de Kast lié au déficit fiscal (121K€) a été sorti du bilan suite à la consommation de ces déficits fiscaux. Le mali technique de Kast est donc composé uniquement de fonds commercial pour 984K€ entièrement déprécié au 30 juin 2017. Les activités en cours d’abandon et celles en repli, déjà fortement dépréciées au cours des exercices précédents, ont fait l’objet de dépréciations complémentaires en 2016 pour tenir compte de la variation de l’activité.

(3) Il s’agit de trois fichiers clientèle acquis respectivement le 1er février 2006, le 1er octobre 2006 et le 18 mai 2007. Des dépréciations ont été constatées en 2006, 2008, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et en 2016 pour un montant total de 416 K € sur la base de la diminution du chiffre d’affaires généré par ces activités. (Cf. § 2.13 Etat des provisions)

(4) Développement plateforme MINT

BUDGET TELECOM SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 30/06/17
Frais de développement	1 728 248	111 573		1 839 821
Marques	206 382	3 281		209 662
Sites web	80 938	16 398		97 336
Logiciels	375 058			375 058
Fonds et fichiers clientèle (dépréciations)	4 885 827			4 885 827
Autres immobilisations		18 958		18 958
TOTAL	7 276 453	150 211	0	7 426 664

2.1.1 Affectation des malis techniques :

Mali technique de la société KAST :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt total Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurants pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fichiers clientèle <i>Technologies</i>		1 500 000	983 550	983 550
<i>Déficit reportable</i>				
TOTAL				983 550

Ce mali technique a fait l'objet d'une dépréciation en fonction de l'activité réelle issue de KAST :

- En 2014 les technologies qui ont été cédées à l'euro symbolique ont été sorties de l'actif pour leur valeur de 328K€, et le déficit reportable a été provisionné pour 121 K€.
- En 2015, l'ensemble du fichier clientèle a été provisionné, soit 984 K€
- En 2016, le déficit reportable de 121K€ a été sorti de l'actif suite à la consommation des déficits fiscaux sur l'exercice.

Au 30 juin 2017, le mali technique de Kast n'est donc composé uniquement de fonds commercial pour 984K€ entièrement déprécié au 31 décembre 2016.

Mali technique de la société TELECONNECT :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt totale Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fonds commercial				503 972
TOTAL				503 972

L'affectation réalisée au 31.12.2009 des malis techniques en fonds commercial lors la TUP de ses anciennes filiales Kast et Teleconnect est ainsi en conformité avec les nouvelles dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.2017
Constructions sur sol d'autrui				-
Agencements, aménagements divers	10 850	3 474		14 324
Matériel de transport				-
Matériel et mobilier de bureaux	79 996			79 996
Matériel informatique	1 551 712			1 551 712
Matériel loué / efficacité énergétique	35 950	6 250		42 200
Immobilisations corporelles en cours				-
TOTAL	1 678 508	9 724	0	1 688 232

BUDGET TELECOM SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Constructions sur sol d'autrui				0
Agencements, aménagements divers	3 243	1 683		4 926
Matériel de transport				0
Matériel et mobilier de bureaux	79 996			79 996
Matériel informatique	1 522 738	7 544		1 530 282
Matériel loué / efficacité énergétique	9 939	3 746		13 685
TOTAL	1 615 916	12 973	0	1 628 889

2.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.17
Titres et créances rattachées	-			
Autres participations	-			
Créances liées aux participations	-			
Dépôts et cautionnements	25 265		650	24 615
Autres créances immobilisées	-			
Actions propres	-			
TOTAL	25 265	0	650	24 615

2.4 Stocks

<i>(en euros)</i>	30/06/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Provision	Valeur brute	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	3 366		3 366	29 192	23 655	5 537
Marchandises (Energie)	5 500		5 500	12 250		12 250
Total	8 866		8 866	41 442	23 655	17 787

2.5 Tableau des filiales et participations et parties liées

Aucune filiale ou participation n'était détenue au cours du 1^{er} semestre 2017.

2.6 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

BUDGET TELECOM SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

IMMOBILISATION	Dotations de l'exercice aux amortissements		Provisions amortissements dérogatoires		
	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	111 573				
Marques	3 281				
Sites web	16 398				
Autres	18 958				
TOTAL	150 210	0	0	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Constructions sur sol d'autrui					
Agencements, aménagements divers	1 683				
Matériel de transport					
Matériel et mobilier de bureaux					
Matériel informatique	7 544				
Matériel loué / efficacité énergétique	3 746				
TOTAL	12 973	0	0	0	0

2.7 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	24 615		24 615
Autres créances immobilisées	0		
TOTAL	24 615	0	24 615
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	957 716	957 716	
Fournisseurs débiteurs	520 459	520 459	
personnel et comptes rattachés	260	260	
Etat, impôts et taxes	104 162	104 162	
Débiteurs divers	522 233	522 233	
TOTAL	2 104 830	2 104 830	0
Charges constatées d'avance	56 467	56 467	
TOTAL GENERAL	2 185 912	2 161 297	24 615

BUDGET TELECOM SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

2.8 Comptes de régularisation actif

	Montants
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
<u>Charges d'exploitation</u>	
Entretien/ Maintenance	15 558
Prestations / telecom	1 056
Assurances	2 765
Honoraires / Publicité	1 605
Leasings - Locations	22 064
Autres charges	13 417
Total	56 465
PRODUIT A RECEVOIR	
Clients - factures à établir	521 828
Intérêts à percevoir	2 567
Fournisseurs - avoir à recevoir	257 405
Etat	39 898
Divers	0
Personnel	0
TOTAL	821 698

2.9 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	3 540 253	0,15 €
Actions émises pendant l'exercice	28 735	0,15 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	3 568 988	0,15 €

Le capital de la société BUDGET TELECOM, composé de 3 568 988 actions, s'élève à 535 348 euros.

L'augmentation de capital sur la période provient de la conversion des ORNANE. (cf § Faits caractéristiques de l'exercice)

2.10 Tableau de mouvement des capitaux propres

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31/12/16, avant affect.	3 540 253	531 038	232 264	-308 231	1 028 168	1 483 239
Augmentation de capital	28 735	4 310	145 690			150 000
Affectation du résultat 2016				1 028 168	-1 028 168	0
Dividendes						0
Résultats au 30/06/17					429 259	429 259
Au 31/06/2017, avant affect.	3 568 988	535 348	377 954	719 937	429 259	2 062 498

2.11 Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice précédent s'élevant à **1 028 168 €** a été affecté de la manière suivante :

- Autres réserves :	€
- Réserve légale :	€
- Dividendes :	€
- Report à nouveau :	<1 028 168> €

2.12 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	à - d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Moins de 2 ans à l'origine	0			
Plus de 2 ans à l'origine	700 000	70 000	280 000	350 000
Emprunt et dettes financières diverses (1)	1 850 000		1 850 000	
Clients, avances et acomptes	183 714	183 714		
Fournisseurs et comptess rattachés	1 573 296	1 573 296		
Dettes fiscales et sociales	477 832	477 832		
Groupes et associés	451	451		
Autres dettes	4 871	4 871		
TOTAL DETTES	3 330 242	2 310 164	2 130 000	35 000
Produits constatés d'avance	74 678	74 678		
TOTAL GENERAL	3 404 920	2 384 842	2 130 000	35 000

(1) *Emprunt convertible*

Les dettes à long terme représentent des prêts innovation à taux zéro accordés par la BPI.

2.13 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31/06/17
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige (1)	359 026			359 026
Provisions pour grosses réparations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
TOTAL	359 026	0	0	359 026
Provisions pour dépréciation				0
Sur immobilisation incorporelle (2)	4 928 448	258 442	301 062	4 885 828
Sur titres de participatio et créances liées				
Sur stocks et en-cours	23 654		23 654	0
Sur compte clients	238 193	90 866	192 252	136 807
Autres provisions pour dépréciation				0
TOTAL	5 190 295	349 308	516 968	5 022 635
TOTAL GENERAL	5 549 321	349 308	516 968	5 381 661

<i>Dont dotations et reprises :</i>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
- d'exploitation	258 442	516 968
- Exceptionnelles		
- Financières		

(1) Les provisions pour litige concernent :

- deux litiges en cours avec des fournisseurs (Cash Telecom pour 120 K€ et Verizon pour 209K€) pour lesquels des procédures juridiques, déjà en cours à la fin de l'exercice de 2016, sont toujours en cours au 30 juin 2016)
- une provision pour risque concernant les indemnités à verser au titre de l'arrêt anticipé des contrats Effineo ; Celle-ci, évaluée à 397 K€ au 31/12/2015, a fait l'objet d'une reprise partielle pour 380 K€ et ne représente donc plus que 17 K€, la plupart des contrats clients ayant finalement pu être honorés sans indemnités à verser.

(2) Un litige prud'hommal déjà en cours au 31/12/2015 et non solutionné au 31/12/2016 pour 14 K€.

2.14 Compte de régularisation passif

	Montants
<u>Charges à payer</u>	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	500 142
Dettes fiscales et sociales	342 371
Autres dettes	
Total	842 513
<u>Produits constatés d'avance</u>	
Produit d'exploitation	74 678
Total	74 678
TOTAL GENERAL	917 191

3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
	Exercice N	Exercice N-1
Ventes		109 552
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	3 784 864	8 004 049
<i>Dons à l'export</i>	12 357	40 983
Prestations croisées		
TOTAL	3 797 221	8 154 584

3.2 Produits et charges exceptionnels

	Montant	
	Charges	Produits
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		
Indemnité transactionnel/litige FRN		
Produit sur exercices antérieurs		22 127
Produits sur exercices antérieurs - impôts et taxes		
Charge exceptionnelle - dépréciation fichier clients		
Charge exceptionnelle - rejet CIR 2015 (1)		
Charges exceptionnelles diverses	716	
Total	716	22 127
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONNS EN CAPITAL		
Produits exceptionnels / cession immobilisations		
Charges exceptionnelles / immobilisations cédées et rebutées		
Total	0	0
DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(1)		
Dotation provision exceptionnelle / immos. Incoporelles		11 145
Reprise provision exceptionnelle / immos incorp. Cédées		
Reprise provision exceptionnelle / immos incorp. - R&D (2)		
Reprise provision exceptionnelle / litiges		
Total	0	11 145
TOTAL GENERAL	716	33 272

(1) Cf.2.13 Etat des provisions

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectif moyen.

L'effectif moyen salarié est de 18 personnes à la situation intermédiaire au 30 juin 2017.

4.2 Engagements hors bilan.

- Engagements de retraite

Le montant des indemnités de départ à la retraite estimé pour la situation intermédiaire au 30 juin 2017 n'est pas significative au regard de l'âge moyen des salariés.

- Engagements de location simple

Location de bureaux SCPI NOTAPIERRE : 58 216 € à moins d'un an (engagement triennal jusqu'au 30 juin 2018 dans le cadre d'un bail commercial ayant débuté en juillet 2015)

- Nantissements

Il n'y a pas de nantissements des DAT en garantie des dettes fournisseurs au 30 juin 2017.

4.3 Compte Professionnel de formation.

Le CPF (Compte Personnel de Formation) est rattaché à la personne : les heures accumulées ne sont pas perdues en cas de changement d'employeur, et les salariés peuvent cumuler 150 heures sur le CPF.

À compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF.

4.4 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, par le crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Le montant du CICE de la période s'élève à 15 740 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Celui-ci a été affecté au financement des investissements en cours pour le développement d'une nouvelle activité de distribution d'électricité. Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

4.5 Effets escomptés non échus.

La société BUDGET TELECOM n'a pas recours à ce type de financement.

4.6 Évènements postérieurs au 30 juin 2017.

Conversion de 42 ORNANE en capital sur le mois de juillet

4.7 Honoraires des commissaires aux comptes.

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2017 s'élèvent à 32 979 € H.T dont au titre 10 597 €HT dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire et 22 382€ HT dans le cadre de la mission de certification des comptes.

4.8 Parties liées.

Les transactions entre les parties liées sont conclues à des conditions normales du marché.